

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23	L'an deux mil dix, le vingt sept mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.
	Absents : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD.
	Excusés : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD.
	Pouvoirs : Catherine STARON donne pouvoir à Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC donne pouvoir à Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.
	Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-046

SEANCE DU 27 MAI 2010

OBJET : Création d'un poste d'agent de maitrise

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions de la fonction publique territoriale,
VU les lois de février 2007 portant réforme de la fonction publique territoriale,
VU l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise transmise par la CAP,

Monsieur le Maire explique que la carrière d'un fonctionnaire territorial est conditionnée par des avancements d'échelon et des avancements de grade.

Ces derniers sont rattachés

- soit à la réussite d'un examen professionnel,
- soit, si l'agent dispose de l'ancienneté nécessaire et si les statuts le prévoient, d'une inscription par la Commission administrative paritaire (CAP) du Centre de gestion sur une liste d'aptitude après le dépôt par la Commune d'un dossier de promotion interne.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Vourles a entrepris une démarche complète de refonte de son système de gestion des ressources humaines avec une valorisation des agents fondée sur leur investissement personnel dans la commune et leur manière de servir.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet à partir du 1^{er} juin 2010.

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à partir du 1^{er} juin 2010.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES